été par les distributions de l'Exposition, il est très concevable que personne ne l'ait vu se noyer.

Toute la journée de lundi, des agents de sûreté ont longé les bords du canal, dans l'espoir de voir flotter à la surface des eaux le corps d'Albert Hennet ou le cadavre du chien. Ce fut en vain.

Si l'apprenti cordonnier est tombé au fond de l'eau, il n'en remontera probablement que mercredi ou jeudi prochain, à moins qu'il ne soit, avec son chien, retenu à quelque épave par la laisse du toutou. Peut-être aussi le corps a-t-il été entraîné par les eaux en dehors de la ville.

Et le jeune homme de la rue Saint-Sauveur, dira-t-on ? L'a-t-on retrouvé ? N'était-ce pas Albert Hannet ?

Malgré toutes les recherches, l'on n'a pu retrouver le mystérieux gamin qui tenta de vendre des outils à M. Looten. Quelques-uns supposent que le disparu, après avoir perdu ou noyé par accident son chien, aura craint de retourner au domicile paternel et sera parti errer à travers la ville. Cette hypothèse est très plausible.

MM. Guyot, chef de la sûreté, et Marmontel, commissaire de la place Saint-Martin, y attachant cependant moins de créance qu'à celle de l'accident.

En pensant sans doute aux fameuses perquisitions entreprises pour rechercher le garçon de recettes Thein, un journal annonce un peu prématurément que des perquisitions seront faites dans le quartier Saint-André.

Le cas d'Albert Hennet n'est pas le même que celui de Thein. Celui-ci avait un nombre déterminé de maisons à visiter. Il pouvait y être passé. Le juge d'instruction pouvait donc ordonner des perquisitions dans toutes ces maisons susceptibles d'avoir reçu la visite du garçon de banque.

Dans le cas présent on ne peut ordonner de perquisitions pour la bonne raison qu'on ne sait exactement où l'enfant cordonnier s'est arrêté. On ne peut tout de même pas perquisitionner dans toutes les maisons de la ville !

Pour gagner trois achats par boîte de Congo, Courons en acheter une ou deux aussitôt.

ROUBAIX

Xe Fête annuelle du « Tir Français »

Roubaix 1910. — 8 au 27 juin

Examen du Programme (Suite)

Tir de vitesse au Lebel à 200 mètres. — L'une des plus intéressantes catégories du Concours National, tout particulièrement appréciée et suivie surtout par l'élément militaire.

La rapidité du tir chez un soldat entraîné, accroît étonnamment son rendement balistique effectif ; cette qualité lui permet de mettre à profit l'une de ces circonstances heureuses mais fugaces qui souvent se présentent en campagne, lui permettant d'anéantir en quelques instants une fraction quelconque des troupes adverses. Par contre, cet exercice fort intéressant, passionnant même, ne doit être abordé que par des tireurs rompus à toutes les difficultés du fusil, absolument sûrs d'eux-mêmes ; ou alors, il se traduit par un gaspillage de munitions et sans autre résultat que d'entraver la progression de l'instruction individuelle !

Catégorie VIII. — Vitesse. — Distance, 200 mètres sur silhouette ministérielle, modèle n° 8.

Armes nationales (fusil, mousqueton ou carabine) et cartouches de l'Etat modèle 1886 M. Positions réglementaires facultatives.

Durée d'une série, une minute à partir de l'apparition.

Séries illimitées. Prix de la série, 1 franc, munitions non comprises.

Classement au plus grand nombre de balles ayant atteint la silhouette dans les dix meilleures séries pour le prix d'honneur et les dix premiers prix ; eux cinq meilleures séries pour les prix de 11 à 50 ; eux deux meilleures séries pour les suivants.

Prix d'honneur : la Grande Coupe et 400 fr., espèces 500 fr. ; 1er prix, 300 fr.; 2e, 200 fr.; 3e, 150 fr.; 4e, 125 fr.; 5e, 100 fr.; 6e, 90 fr.; 7e, 80 fr.; 8e, 70 fr.; 9e, 65 fr.; 10e, 60 fr.; 11e au 15e pr., 5 pr. de 50 fr. : 250 fr. ; 16e au 20e, 5 pr. de 40 fr. : 200 fr. ; 21e au 30e, 10 pr. de 30 fr. : 300 fr. ; 31e au 50e, 20 pr. à 20 fr. : 400 fr. ; 51e au 100e, 50 pr. à 15 fr. : 750 fr. ; 101e au 150e, 50 pr. à 10 fr. : 500 fr. ; 151e au 200e, 50 médailles B. A. : 250 fr. ; 201e au 300e, 100 méd. B. : 300 fr. Primes prévues : 510 fr. — Dotation : 3.200 fr.

Tout tireur ayant mis 13 balles au fusil ou 11 balles au mousqueton dans une série reçoit la prime du Concours. Son nom sera proclamé au banquet quotidien.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS (suite)

MM. Valentin-Roussel, 300 fr.; Emile Eloy, 500 fr.; François Roussel, 1000 fr.; Louis Vandamme, 100 fr.; Léon Ségard, 100 fr.; Troller, Blum et Meyer, 150 fr.; Auguste Duquesne, 500 fr.; Raymond Danel, 100 fr.; Six et Cie, 100 fr.; Jules et Pierre Florin, 100 fr.; Achille Roussen, 1000 fr.; M. Fontaine, 200 fr.; Jean Fort, 300 fr.; E. Boulenger et fils, 200 fr.; Motte et Blanchot, 500 fr.; Albert Bouvy, 100 francs; Pollet-Jonville frères et Lefrançois, 500 fr.; Dubar-Delespaul, 300 fr.; Vendecrux et fils, 100 fr.; Clerc et Leruste, 100 fr.; Alfred Motte fils, 100 fr.; Eugène Motte fils, 100 fr.; A. Delaoutre, 100 fr.; Alf. Desbonnets, 100 fr.; Ed. Jonville, à Neuville, 100 fr.; Victor Reboux, 100 fr.; Brouwseys de Geyter et fils, 100 francs; Eackman et Teutelin, 100 fr.; Verspieren, 100 fr.; la Compagnie « La Flandre », 100 fr.; Goupil frères, 100 fr.; De Malbertia, 100 fr.; A. Delbarre, 100 fr.; E. Chatilliex, 100 francs; E. Jecqx, 100 fr.

La suppression du travail de nuit et le repos hebdomadaire chez les boulangers. — Ce n'est pas en vain qu'est menée la campagne en faveur de la suppression du travail de nuit et pour le repos hebdomadaire dans la boulangerie.

Un certain nombre de patrons, à Roubaix, ont donné satisfaction à leurs ouvriers sur ces deux points. Ils ne sont cependant encore qu'une petite minorité.

Le grand arbitre, dans cette question, c'est le consommateur ; c'est dans la crainte de ne pas lui donner satisfaction, en effet, que beaucoup de patrons boulangers n'osent pas supprimer le travail de nuit et accorder le repos du dimanche. L'ayant fort bien compris, la Fédération de la Jeunesse Catholique de Roubaix a fait appel à la clientèle, par voie d'affiche d'abord, puis elle a recueilli plus de deux mille signatures déjà de consommateurs qui sont décidés à ne plus prendre de pain le dimanche.

Elle a organisé une nouvelle réunion, dimanche, salle Leman, rue de Lannoy. Cette réunion publique était présidée par M. le président de la Mutuelle des Ouvriers Boulangers, auprès duquel avaient pris place MM. Pierre Bayert et Adolphe Delmasure, de la Fédération de la Jeunesse Catholique. De nombreux ouvriers boulangers de la Mutuelle et du Syndicat étaient présents.

Une causerie a d'abord été faite par M. Bayart sur les résultats déjà acquis par la Jeunesse Catholique. Puis les assistants ont longuement échangé leurs vues sur les moyens pratiques d'aboutir complètement. Des résolutions ont été prises qui permettent d'espérer qu'à bref délai la suppression du travail de nuit et le repos hebdomadaire seront chose faite dans la boulangerie à Roubaix.

La donation Motte-Grimonprez. — Nous sommes heureux de reproduire le discours prononcé, hier, par M. Cauquant :

Le mois de mai ramène chaque année notre séance de distribution des primes en nature et en argent dues à la générosité de nos Donateurs, parmi lesquels se distingue, par l'ampleur de sa donation, M. Alfred Motte-Grimonprez.

Nous exposerons d'abord la situation financière de cette donation :

Les œuvres de l'avenir sont représentées actuellement par un capital de 590.661 fr. 13 en rentes sur l'Etat produisant un revenu annuel de 17.969 fr., qui est, vous le savez, capitalisé, et le sera jusqu'à ce que les revenus seuls aient produit un capital nouveau de un million.

L'œuvre des primes en nature, qui nous réunit aujourd'hui, est représentée par un capital de 113.357 fr. 13 également en rentes sur l'Etat, produisant un revenu annuel de 3.449 fr., sur lequel il est prélevé chaque année 1000 francs pour accroître le capital et les revenus de cette œuvre. Le surplus est employé à l'acquisition des primes que nous exposons publiquement pendant le huitaine qui précède notre distribution.

Aux primes en nature, M. Théodore Lallemand a ajouté jadis des primes en argent provenant des revenus d'une donation de 10.000 francs. A cette première donation est venu se joindre un legs d'environ 13.000 fr. que nous recueillons en ce moment, ce qui nous permettra de distribuer à l'avenir quatorze primes de 50 fr. au lieu de six.

Enfin par son testament, M. Julien Gadenne, décédé en 1909, a fait don au Bureau de bienfaisance de :

1° 10.000 fr. dont les revenus seront distribués, suivant sa volonté, aux familles assistées ayant le plus d'enfants ;

2° 5.000 fr. dont les revenus seront attribués à une famille qui aura recueilli et élevé un orphelin jusqu'à l'âge de 16 ans.

A la mémoire de ces bienfaiteurs des Pauvres nous faisons l'hommage de notre admiration et de la reconnaissance de ceux qui sont appelés à recueillir les fruits de leurs bienfaits.

Si des cœurs secs se glissaient parmi vous chaque année pour être témoins de nos distributions de primes, ils les trouveraient probablement monotones, et cesseraient de les suivre. C'est que, ne s'attachant qu'à la forme ils se diraient : On n'entend là que deux discours plus ou moins bien débités, roulant toujours sur le même sujet ; on y voit toujours aussi une soixantaine de personnes de la catégorie des besogneux défiler pour recevoir un bon de prime modeste, et malgré les airs entraînants et variés de notre Grande-Fanfare, ils jugeraient que c'est toujours la même chose.

Mais vous, Messieurs, que nous reveyons avec plaisir, presque chaque année, assister à notre Fête, malgré l'attrait du printemps qui nous appelle au plein air, vous n'êtes pas de ces indifférents. S'il est exact que nos séances annuelles ne sont pas variées dans la forme, ce qui est bien naturel, elles le sont pourtant dans les personnes qui défilent devant vous ; et je pense que, comme nous-mêmes, vous ne voyez pas sans une pointe d'émotion, ces braves gens, élite de notre population travailleuse, venir recevoir une prime modeste sans doute, et pas à la mesure de leur mérite.

Vous venez leur apporter le témoignage que leurs efforts pour le bien sont compris, et ils l'emportent, je le crois, avec plus de joie que l'objet ou la petite somme d'argent qui leur permettra d'ajouter un peu plus de bien-être à la maison.

Vous êtes de ceux qui portent leurs efforts à ramener la vie de famille d'autrefois ; à corriger autant que possible les conséquences fâcheuses du travail à l'usine, et à éloigner les hommes du cabaret en rendant d'abord la maison agréable. Quelle que soit l'étroitesse du logis il sera habitable s'il est propre, et agréable s'il contient les meubles considérés comme indispensables.

La propreté dépend presque toujours de la ménagère, et puisque nous avons maintenant des écoles ménagères, je souhaite que les leçons portent sans cesse sur la propreté. C'est ce qu'ont bien compris les organisateurs de la première œuvre de la Fondation de notre regretté Donateur, M. Alfred Motte-Grimonprez, en créant ces primes en nature pour récompenser les ménages ouvriers les plus proprement tenus. Ils ont voulu aider ces ménages méritants à compléter la maison agréable en y ajoutant ces meubles utiles qui en font l'ornement.

Pères et mères de famille qui allez être appelés tout à l'heure, soyez donc félicités de la distinction que vous avez méritée, et persévérez dans vos efforts qui nous obligeront à vous distinguer encore dans l'avenir.

Note de l'inspecteur du Travail. — L'inspection du Travail nous adresse la note suivante :

« Ayant un rapport à faire sur la façon dont sont donnés les premiers soins aux blessés dans les usines occupant plus de 100 ouvriers, M. l'inspecteur du Travail demandait par circulaires à 150 industriels de Roubaix et environs, les renseignements nécessaires.

« Sur 150 lettres adressées, six lui revinrent avec la mention « Refusée pour la taxe ».

« A ce sujet, l'inspecteur du Travail rappelle à MM. les industriels et Commerçants que le loi du 29 mars 1889, dans son article unique, dit ceci :

« La taxe des objets de correspondance « non-affranchis, exclusivement relatifs au « service public provenant des fonctionnai- « res dont la désignation sera faite par « décret et adressées avec leur contre-seing « à des personnes vis-à-vis desquelles ces « fonctionnaires n'ont pas la franchise pos- « tale est égale à le taxe d'affranchissement « préalable dont lesdits objets étaient passi- « bles. Cette taxe est à la charge des dest- « ataires. »

« Or, le décret du 14 juin 1903 donne le droit aux inspecteurs du travail de correspondre en taxe simple avec MM. les Industriels et Commerçants. Cette taxe est à leurs frais et cela pour éviter double taxe.

« L'inspecteur prie instamment les intéressés de s'en référer à ces textes légaux et donner des ordres à leurs représentants ou subalternes pour éviter à l'avenir le refus des lettres de service.

Le Mariage, par le P. Monsabré. — La Vie à deux. — Les Ames libres. — Vers le bonheur. — LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Au cimetière. — Les compartiments suivants seront affectés, dans le délai de 3 mois, à de nouvelles inhumations :

1° Bandes réservées aux sépultures ordinaires d'enfants entre les ellées 8 et 16; 2° bande allée 5 contre le carré 4; 3° bande allée 5 contre le carré 6.

Les propriétaires d'épitaphes placées dans ces compartiments doivent les faire enlever dans le délai réglementaire; pour cela ils devront s'adresser au conservateur du cimetière.

La modification des alignements des rues des Sept-Ponts et Buffon. — Une enquête est ouverte sur le projet de modification des alignements des rues des Sept-Ponts et Buffon et d'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la modification projetée. Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie du 31 mai au 14 juin pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à 5 heures et faire leurs observations.

Œuvre de la Bauahée de Pain. — Dons reçus : vieux vêtements : De la Société Anonyme de Peignage : 21 kil. vieux cuirs ; de M. Leon Cocheteux : 3 kil. minérolin marron pour fils.

156e section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer. — Une conférence sur le Tir. — Au cours d'une réunion statutaire de dimanche dernier, M. Henri Veudaele, un actif pionnier du Tir à Roubaix et dans la région, a fait aux vétérans une agréable causerie explicative sur les avantages qu'ils trouveraient à la fête de Tir et en cette occasion, il a développé diverses idées très intéressantes relatives aux groupements militaires.

« Nous nous sommes efforcés, dit-il, parmi les dix-huit catégories que comportera le Concours national de 1910 d'en établir un certain nombre dont l'accès soit facile à nos anciens militaires. Telles sont celles intitulées :

« Roubaix-Fortune » tirée à 200 mètres au Lebel d'ordonnance avec cartouches réglementaires. Tous les points atteints de la cible, quels qu'ils soient, sont remboursables en espèces ou en primes de concours : le point 1 à 0,10 cent., le 2 à 0,20, le 3 à 0,30, le 4 à 1 fr. et enfin le 5 à 40 fr. De plus un classement entre les plus beaux centres comportera à lui seul 2.265 fr. de prix.

« Patrie », où le valeur des récompenses offertes s'élève à 37.500 fr. est aussi très abordable aux vétérans ; sans doute des tireurs émérites viendront y faire des séries énormes, mais de nombreux prix ont été réservés aux meilleurs centres ce qui concède à toute la possibilité de se classer honorablement ».

Puis l'orateur exposé les catégories « Faidherbe », « Tourcoing », « Jean-Bart » et surtout « Arthur-Desrousseaux », dont les prix tirés au Flobert-centre sont à la portée des moins entraînés.

« Par cette attention à votre égard, dit-il, nous avons voulu rendre hommage à l'importance de votre groupement. Vous voulez continuer parmi vous les traditions et la vie de famille du régiment ; vous l'élargissez par la franche camaraderie régnant entre tous sans distinction. De plus vous représentez une réelle force de la Patrie ; outre les liens qui rattachent entre elles toutes vos sections pour donner à l'ensemble l'allure d'une armée de vieux soldats prêts à lutter encore au besoin, vous avez créé des foyers incomparables de patriotisme. En Allemagne, dès Frédéric II on a compris l'importance de pareilles associations, mais en France il a fallu l'institution d'une armée vraiment nationale pour leur donner naissance. Vous avez joint la mutualité au patriotisme, mais pour l'une comme pour l'autre il faut que vous soyez nombreux, car sans le nombre la mutualité est un vain mot.

En étudiant vos groupements, je pense à l'armée Suisse, où le jeune homme ne doit un service actif que de deux mois seulement; mais lorsqu'il arrive à la caserne, une préparation effective antérieure en a déjà fait un soldat de la valeur d'un de nos sous-officiers. Au bout de ces deux mois il passe un examen ; s'il est satisfaisant, l'homme est libéré, sinon il recommence un nouveau mois et ainsi jusqu'à ce que son instruction soit jugée suffisante. A la libération il emporte avec lui ses armes et cent cartouches qu'il utilise au tir à la cible dans la montagne. Sur la présentation des étuis vides cent nouvelles cartouches peuvent lui être délivrées gratuitement au bourg voisin. Voilà comment procèdent les meilleurs tireurs du monde ; aussi un colonel helvétique a-t-il pu répondre à un général allemand que la Suisse n'offrirait pas la moindre résistance à une armée allemande de 1.200.000 hommes l'envahissant par le lac de Constance. Sur l'autre bord du lac, 100.000 de nos meilleurs tireurs vous attendront le magasin approvisionné ; quand ils l'auront vidé il ne restera plus un seul prussien debout.

Des bravos enthousiastes ont remercié l'orateur.

Abonnement à la lecture musicale. Toutes les nouveautés y paraissent chez Marselli, 10, rue du Bois, Roubaix. Téléphone 2085.

Concours de sténographie et championnat dactylographique du Nord. — Dimanche, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, le « Cercle Duployen » de Roubaix avait organisé un concours de sténographie et en même temps un championnat dactylographique.

M. Albert Navarre, administrateur de l'Institut Sténographique de France, présidait aux épreuves, assisté de M. Barbenson, président du « Cercle Duployen » de Roubaix et MM. Baussart et Mounier, vice-présidents.

A 9 h., M. Navarre a ouvert la séance en remerciant les concurrents d'être venus si nombreux et en se félicitant des progrès que font chaque jour la sténographie et la dactylographie.

Immédiatement après on a procédé au concours.

Cent trente concurrents se disputèrent les prix du concours de sténographie dont la vitesse varia entre 50 et 140 mots à la minute.

A 11 h., a commencé le championnat dactylographique avec 60 concurrents.

Par suite du grand nombre de travaux à apprécier, la proclamation des lauréats a dû être ajournée.

Dans l'engrenage. — M. Léon Decourrière, 47 ans, rue du Tilleul, 225, soigneur de cardes chez MM. Lemaire et Dillies, ayant glissé au cours de son travail, perdit l'équilibre. Il voulut se retenir et, instinctivement, posa la main gauche sur sa carde en marche. L'annulaire, l'index et le médius furent pris dans les organes et très fortement tailladés.

L'ouvrier devra subir environ un mois de soins. De plus, cet accident le contraindra à une incapacité de travail permanente partielle.

— Un accident du même genre est arrivé à Mlle Julia Catteau, 16 ans, rue de Lannoy, cour Facon, 3, soigneuse chez MM. C. et J. Pollet. Elle a eu le pouce droit profondément taillaudé par les organes de son métier.

Halte Flipo. Meilleur marché que partout.

Cycliste renversé et blessé par un auto. — Un représentant de commerce, M. Edmond Bar, 30 ans, rue de Rocroi, 80, passait à bicyclette, vers 3 h. de l'après-midi, à l'angle de cette rue et de la rue Jouffroy. Survint un automobile qui remontait la rue Jouffroy à une vive allure.

M. Bar, pour éviter d'être écrasé, sauta à bas de sa machine. Mais, au même moment, le chauffeur fit frein et, brusquement que l'auto fit un tête à queue et vint heurter le cycliste. Celui-ci fut renversé; fort heureusement il se releva n'ayant que des plaies contuses sans gravité au genou droit et à l'abdomen et plusieurs ecchymoses. 15 jours de soins suffiront pour le rétablir. Quant à son vélo, il a été très endommagé; une pédale est cassée et la roue d'arrière mise hors d'usage.

M. Bar a informé la police et lui a donné le nom du propriétaire de l'auto.

Une arrestation pour vol. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction d'Arras, l'agent J.-B. Carette a arrêté, hier, Théophile Debruyne, 39 ans, terrassier, demeurant au Mont-à-Leux. Cet individu est poursuivi pour vol.

Ivrognes peu commodes. — Léon Dheze, 26 ans, encolleur, rue Duriez, 5, à Croix, a été arrêté, dimanche, vers 11 h. 1/2 du soir, place de la Gare, par les agents Doyen et Lefebvre.

Dheze, qui était abominablement ivre, a aggravé son cas en injuriant les agents et en se rebellant.

Une plainte pour vol a été déposée à la police par M. Auguste Lepers qui demeure rue de Lannoy, 204.

M. Auguste Lepers a déclaré qu'au cours de la nuit de dimanche à lundi, on avait dérobé chez lui, dans un secrétaire, une somme de 200 francs; le cadenas du secrétaire avait été fracturé.

Chose singulière, c'est la seule trace d'effraction relevée dans la maison; la porte d'entrée n'a pas non plus subi de pesées. Rien d'autre que cette somme de 200 francs n'a disparu.

M. et Mme Lepers, qui dormaient à l'étage, n'ont rien entendu.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

1res COMMUNIONS Boîtes Dragées Chocolats 5, rue du Prieuré, LILLE

du 30 mai

Naissances.— André Couvreur, r. St-Joseph, c. Toulemonde 3.—Henri et Joseph Corrieux, r. de Denain, cour Flamencour, 6. — Louis Vérin, rue Alfred-de-Musset, 15. — Léopold Ryelandt, rue Lannes, cour Lerienne, 8. — Hélène Wante, avenue Julien-Lagache. — André Letebvre, rue de l'Espérance, 64 bis. — Cyrille Vlemyncke, avenue Julien-Lagache.— Melvina Huisebaut, idem. — Marcel Couque, rue d'Alger, 105. — Emérence Goethals, rue de la Guinguette, cour Desfontaine, 3. — André Catoire, rue Salomon-de-Caus, 15. — Velina Gibon, rue de Rome, cour Parent, 16.

Publications de mariages.— Jules Dhallain, dessinateur industriel, rue Jouffroy prolongée et Berthe Motte, s. p., rue du Tilleul, 4. — Paul Chopard, apprêteur, rue de la Conférence, 72 et Florence Debacker, rattacheuse, rue de la Conférence. — Grégoire Lontre, employé aux tramways, Grande-Rue,398 et Landre Andrée, s. p., rue Barbieux, 15.

Mariages. — Henri Vanlockeren, s. p., rue de la Vigne, 16 et Marie Flavigny, s. p., rue de l'Ommelet, 202. — Georges Duquesne, jardinier, rue Sébastopol, 58 et Adéline Leclercq, épluchouse, rue de Wasquehal, 52. — Désiré Caillieux, tisserand à Croix et Julienne Soyez, journalière, rue de Bouvines, 55. — Achille Depotter, peigneur, à Swevezghem et Silvie Deneckère, ménagère, rue d'Alger, 110.

Mariages. — Joseph Depraetere, journalier, rue de l'Alma, cour Carpentier, 9, et Elise Ladeous, soigneuse, rue de France, cour Gosman, 14. — Louis Dumoulin, terrassier, rue des Anges, cour Bodin, 7, et Victorine Desmet, soigneuse, rue des Anges.

Décès. — Fernande Pladys, 10 mois, rue de l'Alouette, 13, cour Mulliez, 17. — Sophie Carpentier, 63 ans, s. p., rue Choiseul, fort Mulliez, 60. — Apoline Dumord, 75 ans, s. p., rue Pellart, 59. — César Ceby, 52 ans, mouleur, avenue Julien-Lagache. — Marie Bruneel, 4 mois, rue Lacroix, cité Immobilière, 25.

WATTRELOS

Taxe sur les chiens. — Le rôle de la taxe municipale sur les chiens pour 1910 est entre les mains de M. Lallemand, receveur municipal, où tout habitant peut en prendre connaissance.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, rue Royale, 21, LILLE

CROIX

Grève aux machines agricoles. — La grande usine de construction de machines agricoles occupe en ce moment près de deux cents ouvriers. Ces derniers avaient demandé que l'autorisation de sortir au déjeuner de huit heures à huit heures un quart leur soient accordée puisqu'ils ne touchaient pas de salaire pour ces quinze minutes d'arrêt.

L'autorisation fut refusée et les ouvriers ne se sont pas présentés à la rentrée d'une heure et demie. Ils ont tenu une réunion dans l'après-midi ; il est probable que la reprise aura lieu mardi matin.

Blessé au coude droit. — Un plombier, Georges Belpaline, 16 ans, rue de l'Ermitage, est tombé sur le côté droit en glissant sur une plate-forme s'est blessé au coude droit. 15 jours de repos. Docteur Demoulin.

Respect aux parents. — Les époux Remy Créteur, demeurant rue des Ogiers, ont déposé une plainte contre leur fils Ferdinand, 19 ans, qui les avait injuriés et frappés à la suite d'une admonestation.

CROIX. — Naissances. — Emile Ducoulombier, rue du Tonkin, 2 bis. — Germain Fulgence, rue de Tourcoing, 114.

Décès. — Ivon Vanbeveren, 70 ans, journalier, rue Basse, cour Broux, 8.

WASQUEHAL

Mort subite. — Samedi dernier, M. Carlos Bonte, 68 ans, rue de Marcq (Quesnes), avait travaillé toute la journée, lorsque le soir, après son souper, il ressentit soudain un malaise étrange, perdit connaissance et, en moins de cinq minutes, rendit le dernier soupir. Sa mort est attribuée à une embolie.

FLERS-BREUCQ

Accident de travail. — Un mécanicien de l'usine des produits chimiques Fred. Bayer et Cie, M. Victor Delahotte, 41 ans, 86, rue d'Hem, en montant une échelle, a glissé et a buté le genou sur un échelon, il en est résulté une contusion. 10 jours de repos. Docteur Butin.

HEM

Accident du travail. — Chez MM. Mulaton frères, teinturiers-apprêteurs à la Citadelle, Mlle Bertha Cern, 18 ans, a été piquée par une aiguille ; il en est résulté une blessure infectieuse. 10 jours de repos. Docteur Coubronne.

WINCARNIS protège l'enfance, stimule l'âge adulte et prolonge la vieillesse

TOURCOING

L'explosion d'une chaudière

DÉGATS MATÉRIELS IMPORTANTS. — QUATRE OUVRIERS BLESSÉS LÉGÈREMENT.

L'une des quatre chaudières d'une batteuse à multicommunications du peignage de MM. Malard et Cie, rue de Guisnes, s'est subitement déchirée lundi à 2 heures 3/4 de l'après-midi, par sa surface de contact avec le foyer. Ce fut d'abord un crissement de vapeur qui devint suraigu et puis, par la détente qui se produisit, un tremblement des murailles et la chute des matériaux, au milieu d'un nuage de poussières.

Quand, après quelques minutes, on put se rendre compte de l'accident, voici ce que l'on constata :

La chaudière dont l'enveloppe venait de se déchirer portait une crevasse de 1 m. 50 sur 0,75. Les murs de la salle des générateurs étaient lézardés, la charpente gisait avec des débris de ferraille et de vitres sans un pêle-mêle effrayant.

Heureusement aucun ouvrier n'était gravement blessé. Le chauffeur, M. Adolphe Vanmank, 50 ans, rue des Trois-Pierres, angle de la rue de La Fère, porte des brûlures du premier degré aux deux jambes, aux bras et au cou ; l'aide-chauffeur, M. Auguste Dewaele, 32 ans, chaussée de Lille à Risquons-Tout, est brûlé légèrement au pied droit ; le mécanicien, M. Camille Ducoulombier, 34 ans, demeurant à Mouvaron, porte une plaie du cuir chevelu.

Au moment de l'explosion, M. Eugène Thoilliez, 38 ans, chauffeur d'auto, qui sortait du garage où M. Malard remise son automobile, reçut sur la tête une brique qui lui fit une plaie contuse à la région pariétale gauche.

Ces blessés ont reçu les soins du docteur Playoust, dans la loge du concierge. Ils devront se reposer une quinzaine de jours.

L'explosion a fait si peu de bruit que M. Malard n'avait rien entendu de la salle de peignage où il se trouvait et qu'il fut surpris de voir les machines s'arrêter brusquement.

Cependant la commotion s'était fait sentir dans le voisinage. Chez M. Léon Salembien fils, négociant, à l'estaminet de M. Théodore Desmetre, au débit de tabac de M. Guérisse, aux petites et basses maisons de la rue de Renaix, les vitres volèrent en éclats. Il y a même chez M. Léon Salembien une partie du mobilier qui est endommagé. La pelle dont se servait le chauffeur au moment de l'accident, a été retrouvée à 40 mètres de l'usine, sur la rue où elle avait été projetée, avec des débris de toutes sortes. Ce fut dans le quartier une panique qui dura plus d'un quart d'heure.

La cause de l'accident n'est pas déterminée. M. Camille Ducoulombier, le mécanicien, certifie que le manomètre marquait une charge de 7 kilos 1/2, pression inférieure à la normale car ordinairement les appareils fonctionnent à 8 kilos et sont du reste timbrés à 10 kilos. Le niveau d'eau accusait une quantité normale d'eau dans les chaudières. Dans ces conditions l'enquête à laquelle doit se livrer M. Engrès d'Armiac, ingénieur du contrôle des Mines, ne sera pas facile.

M. Niéderst, commissaire de police, a fait les premières constatations en attendant l'arrivée de l'ingénieur du contrôle.

KRIEGER MEUBLES D'ART INSTALLATION COMPLÈTE DÉCORATION
LILLE — 101, rue Nationale

Le jubilé d'une Petite Sœur des Pauvres de Tourcoing, que nous avons narré, fournit à un ami l'occasion de nous écrire que, le même jour, se célébrait au Mans (Sarthe) une fête identique pour le 50e anniversaire de la profession religieuse d'une autre Petite Sœur des Pauvres, originaire de Tourcoing, où elle a encore plusieurs membres de sa famille.

Sœur Angelina, née Souvenir, est entrée au noviciat en 1855 et a été successivement à Pau, à Torbes, à Agen, où elle a été supérieure, puis au Mans, où elle achève, encore pleine de santé, sa vie de travail et de dévouement.

Ces choses-là méritent d'être signalées.

Deux arrestations. — La police a arrêté les auteurs du vol commis chez Mme Lecomte-Verkamer, rue de Menin, dont nous avons relaté les circonstances dans notre numéro d'hier. Ce sont Julien Eloi, 16 ans 1/2, rue Jourdan, 40 et Stéphane Peelers, rue de la Lalle, 175. Julien Eloi faisait partie de la bande qui a « opéré » à l'église Saint-Christophe, mais vu son jeune âge il avait été relâché.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 mai

Naissances. — Pollet Claire, rue du Brun-Pain, cour Bossut. — Delorme Gaston, rue d'Téra, 18. — Cognieux Marie, rue de Gand, 155. — Provost Lucienne, rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, 29. — Bouchery Edith, r. de Roubaix, 98. — Allard Edouard, rue de la Blanche-Porte, cour Océan, 7. — Deodene Jeanne, rue de l'Eglise, 10. — Wullems Marguerite, rue Nationale, 122. — Vanlerberghs Auguste, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Henri Callemeyn, dentellier, à Mouscron, et Marie Deconinck, soigneuse, rue d'Ostende, 81. — Gustave Hosten, employé de commerce, rue de Bellort, 29, et Fernanda Monpoll, s. p., à Tourcoing. — Charles Lodewyck, peintre, et Fernande Clément, piqûrière, rue Vauban, 15. — Pierre Mariens, peintre, à Mouscron, et Claire Dufermont, soigneuse, rue Pont-de-Neuville, 44. — Jules Périn, négociant, à Tourcoing, et Anna Lemaire, s. p., à Blandain. — Kléber Lampe, dégorgeur, rue de l'Amiral-Courbet, 70, et Elise Vanryckeghem, encaisseuse, à Tourcoing. — Henri Mortier, domestique, à Mouvaux, et Louise Delannoy, couturière, rue de Paris, 122. — Henri Vanhoutte, employé de commerce, et Elise Desurmont, rue du Collecteur, 39. — Charles Desmons, employé de commerce, à Tourcoing, et Gabrielle De Cock, modiste, à Roubaix.

Mariages. — Ildephonse Bouckaom, tisserand, et Lucie Lanneeuw, soigneuse. — Albert Coons, employé de commerce, et Alica Leruste, coiffeuse.— Léon Delannoy, employé de commerce, et Marguerite Castelain, doubleuse. — Paul Delaplace, rentreur, et Georgina Bogaert, doubleuse. — Adolphe Delannoy, peigneur, et Marie Pollet, ménagère. — Désiré Desmazière, rattacheur, et Hélène Anraet, visiteuse. — Albert Holvoet, imprimeur, et Madeleine Maret, soigneuse. — Henri Ladeou, menuisier, et Jeanne Vandemeulebroucke, encaisseuse. — J.-B. Leman, dresseur de chaînes, et Madeleine Volt, confectionneuse. — Alphonse Leperé, rattacheur, et Virginie Vandenbeede, doubleuse. — Paul Plat, journalier, et Clémense Vanhoenacker, doubleuse. — Auguste Prouvost, employé de commerce, et Jeanne Deligne, piqûrière. — Arthur Vercambre, apprêteur, et Berthe Depreux, retordeuse.

Mariage. — Nestor Hervein, employé, et Madeleine Duvillier.

Décès. — Lerouge Jeanne, 72 ans, s. p., rue Dupuytren, 33. — Lemaire Ernestine, 2 ans, rue de l'Epine, 56. — Depinoy Jules, 2 ans, rue Jean-Bart, 44. — Glorieux Jules, 77 ans, directeur de tissage, rue de la Makellerie, 40. — Déroubaix Clémence, 72 ans, s. p., rue du Haze, 70. — Willem Hyacinthe, 74 ans, s. p., rue de la Potente, 95.

BOUSBECQUE

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal a tenu sa réunion le 30 mai, sous le présidence de M. Antoine Dalle, premier adjoint. Etaient présents, MM. Ch. Castelain, adjoint, J. Lecomte, Ch. Delannoy, H. Delmotte, J.-B. Roussel, J. Dumoulin, E. Van Andrewelt, Ed. Catry, G. Casier, L. Hasbroucq, J.-B. Delattre, Gadenne.

On y traita la question du budget.

Pour les chemins vicinaux, les dépenses se sont élevées à 8.634 fr. 32 en 1909. Pour le Bureau de bienfaisance les recettes étaient de 6.696 fr. 80 et les dépenses de 6.654 fr. 77.

Les comptes de l'Hospice sont déterminés de la façon suivante : recettes, 8.776 fr. 22 et les dépenses 8.632 fr. 95.

Quant au budget administratif, les dépenses sont de 54.298 fr. 92 et les recettes totales de 59.984 fr. 87.

M. Rembry, forcé par la commune de vendre sa maison, située au chemin des Vaches, a reçu 7550 fr : il y a 660 fr. de frais.

— Budget de 1911. — Le budget de 1911 augmentera de 2.050 fr.

Le Conseil a ensuite voté 75 francs par an pour M. Lesaffre qui, tous les vendredis nettoie les cuvettes des aqueducs.

— On a souscrit 20 francs pour le monument élevé à Alger en souvenir des soldats morts en Afrique.

— M. Ch. Delannoy a proposé et obtenu une gratification de 20 francs pour la famille Bonnal, rue de la Douane, à l'occasion d'une double naissance.

GRANDE SOURCE VITTEL
Bouteilles - Demies - Quarts.

HALLUIN. — Du 28 mai. — Mariage. — Pronvost Henri, 27 ans, messager et Emérance Hebbrecke, 23 ans, s. prof.

Décès. — Ghesquière Honoré, 1 an, Chemin de Linselles.

HALLUIN. — Du 30 mai. — Naissances. — Vanpeteghem Cyrille, ruelle St-Jean. — Verfaillie Julienne, rue Turbigo.

Décès — Knät Adrienne, 3 ans, rue Varna.

RONCQ

Contraventions. — Le garde champêtre Devogle a dressé contravention pour ivresse à Joseph Jacquemin, 50 ans, journalier, au Blanc-Four, et à Edouard Vanteenkiste, 57 ans, terrassier à Bondues, pour tapage injurieux et ivresse.

RONCQ. — Du 28 mai. — Décès. — Noël Vromant, 1 an, sentier de Linselles.

RONC